

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT QUATRE**

**Le 19 décembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice :

41

Nombre de présents :

31

Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

**N°2024/N°199**

**OBJET : EVOLUTION DE LA REMUNERATION DES ANIMATEURS EN CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL**

Monsieur Pascal DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle que la Communauté de communes via son service enfance jeunesse assure la gestion en direct d'un accueil de loisirs multisites sur le secteur de Belmont de la Loire. En 2023 la grille de rémunération des animateurs en contrat d'engagement éducatif avait été revue (du fait qu'elle était restée inchangée pendant de nombreuses années et pour pallier les difficultés de recrutement notamment les mercredis). Désormais après examen en bureau le 10 juin 2024 il est proposé d'indexer l'évolution des grilles de rémunérations sur celle du SMIC horaires à compter du 1er janvier 2025 (base à prendre en compte : 1er janvier 2025)

Rappel pour l'accueil de loisirs des mercredis :

Contrat d'engagement éducatif à l'heure	Pour le mercredi
Animateur BAFA	10 € brut de l'heure + 10 % de congés payés
Animateur stagiaire BAFA	4.5 € brut de l'heure + prise en charge stage approfondissement BAFA + 10 % de congés payés
Animateur sans BAFA	4 € brut de l'heure + 10 % de congés payés

Rappel pour l'accueil de loisirs pour les vacances scolaires :

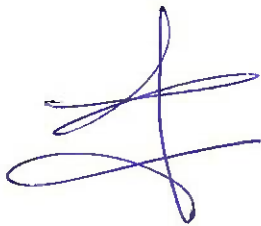
Contrat d'engagement éducatif à l'heure	Vacances scolaires
---	--------------------

Animateur BAFA	7 € brut de l'heure + 10 % de congés payés
Animateur stagiaire BAFA	4.5 € brut de l'heure + prise en charge stage approfondissement BAFA + 10 % de congés payés
Animateur sans BAFA	4 € brut de l'heure + 10 % de congés payés
Directeur de camps	9 € brut de l'heure + 10 % de congés payés
Nuit (depuis 2014)	18 € brut par nuit

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide l'indexation de la rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs en contrat d'engagement éducatif sur l'évolution du SMIC horaire à compter du 1er janvier 2025 (avec pour base celui du 1er janvier 2025),
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Boyer  
Mme GASDON Christine



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20241219-2024-199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024  
Publication : 24/12/2024